

## RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

*Selon l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur*

### PROCES-VERBAL N° RS03-030

et extension 03/1

### RECONDUCTION N° 08/1

N/Ref : 26015769 PhB/SL-324

**Demandé par** : S & P UNELVENT  
Zone Industrielle  
Avenue côte Vermeille  
66300 THUIR

**Concernant** : Des ventilateurs de VMC, références « CACB-N 005, CACB-N 008, CACB-N 012, CACB-N 020 et CACB-N 030 »

**Date de l'essai** : 31 mars 2003

**Durée de validité** : Ce procès-verbal délivré le 26 janvier 2004  
est valable jusqu'au : **31 MARS 2013**

La durée de validité des procès-verbaux de résistance au feu, valides à la date de publication d'un arrêté mettant en vigueur le marquage CE pour la famille de produits concernés, en application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié (aptitude à l'usage des produits de construction), est prolongée jusqu'à la fin de la période de transition prévue par cet arrêté.

Remarque : Sans objet

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du  
procès-verbal.

Marne la Vallée le, 29 août 2008

Le Chargé d'Etudes



Philippe BOUGEARD

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)

Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande  
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT**

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS